

RÉSUMÉ DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I . 1 - Domaine d'intervention :

Le domaine d'intervention du constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse est la construction, la réhabilitation, l'aménagement et la décoration de bâtiments et d'ouvrages destinés :

- aux habitations (individuelles ou collectives) ;
- aux locaux professionnels (usines, bureaux) ;
- aux locaux recevant du public : écoles et lieux de formation, locaux sportifs et hospitaliers, bâtiments administratifs, lieux de cultes, de spectacles...
- aux aménagements urbains...

Ce monde du bâtiment a une structure spécifique de travail comprenant :

- le maître d'ouvrage qui fait construire ;
- les maîtres d'œuvre qui conseillent et contrôlent ;
- les entreprises qui réalisent les ouvrages.

Les lieux d'intervention sont l'atelier ou le chantier.

I . 2 - Secteur d'activité économique :

Le secteur économique correspond aux entreprises qui fabriquent et installent des ouvrages à base de profilés industriels et de bardages en aluminium, et/ou en matériaux de synthèse, et de panneaux avec ou sans encadrements incorporant des produits verriers.

Les ouvrages ainsi constitués participent aux fonctions d'éclairage naturel, d'isolation et de sécurité. Ils correspondent :

- aux parties légères d'enveloppes de bâtiment assurant le clos et le couvert ;
- aux vitrines de magasin ;
- aux vérandas ou volumes complémentaires de construction ;
- aux divisions intérieures fixes ou évolutives.

Ils comprennent également des aménagements, des agencements et des décorations intérieurs et extérieurs, tels que :

- miroirs et tableteries,
- mobilier,
- équipements de salles de bain,
- planchers, et marches d'escaliers,
- parois d'aquariums et hublots de piscines,
- garde corps.

Les emplois correspondent soit à une spécialisation, soit à une relative polyvalence, ils sont couramment appelés :

- coupeur, façonnier, monteur techniverrier, poseur ;
- menuisier, menuisier métallique, menuisier métallique aluminium, menuisier P.V.C. ;
- fenestrier, façadier, vérandaliste.

Les secteurs d'activité en amont sont :

- les gammistes de produits en aluminium ou matériaux de synthèse (conception de systèmes constructifs de façades) ;
- les transformateurs de verre plat (fabrication des vitrages isolants, verres trempés, verres feuilletés, etc..).

Les constructeurs d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse trouvent dans ce secteur actif des emplois correspondant à leur qualification.

I . 3 - Tailles et types d'entreprises :

Au sein de grandes entreprises, des unités de fabrication et de mise en œuvre peuvent employer de 50 à 500 personnes. Des entreprises moyennes emploient jusqu'à 50 personnes. De nombreux artisans interviennent dans ce secteur.

I . 4 - Place dans l'organisation de l'entreprise et conditions d'exercice de l'emploi :

Dans le domaine, le constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse est amené à :

- réaliser seul des travaux de base ;
- intervenir avec un aide ou un autre titulaire du CAP sur des ouvrages de taille telle qu'ils nécessitent d'employer plusieurs personnes ;
- intervenir sur des chantiers de pose d'ouvrages simples ;
- participer à des travaux complexes dans certaines spécialités dans le cadre d'une équipe commandée par un supérieur.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie et, également, avec d'autres intervenants. Dans l'acte de construire, il peut être en relation, notamment sur le chantier, avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre (architectes, décorateurs, contrôleurs techniques) ;
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs.

Ses préoccupations sont liées aux impératifs suivants :

- qualité technique et esthétique, dans le respect des normes et des principes liés à un caractère constructif, en particulier ;
- intervention sur des composants dans leur état de surface définitif ;
- utilisation rationnelle d'équipements et/ou de techniques de mise en œuvre de types variés (traditionnelles ou innovantes) ;
- intervention dans le cadre du respect de consignes liées aux temps de travail et aux coûts ;
- respect des consignes d'hygiène et de sécurité et relatives à l'environnement ;
- participation à la valorisation de l'image de l'intervenant et de l'entreprise vis-à-vis des tiers.

II - CHAMPS D'ACTIVITE :

Le titulaire du CAP constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse participe à la fonction "réalisation" dans le cadre de l'entreprise. Les activités de ce professionnel peuvent s'exercer en atelier et sur chantier.

Les activités principales sont :

> en atelier :

- la découpe,
- l'usinage et le façonnage,
- l'assemblage.

> sur chantier :

- la manutention et le stockage,
- la mise en œuvre,
- la réparation, la maintenance et l'amélioration des ouvrages.

Les matériaux qu'il utilise, sont sous forme de :

- produits bruts, semi-ouvrés ou composants fabriqués à partir d'aluminium, de matériaux de synthèse, de produits verriers ;
- produits complémentaires comme les profilés en caoutchouc, les colles et les mastics divers, les pièces métalliques ou en autres matériaux.

PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES TACHES

Fonction : REALISATION	TACHES :
ACTIVITES : ① PREPARATION	1 - Relever des cotes et des formes d'ouvrages simples. 2 - Optimiser des découpes. 3 - Contrôler les approvisionnements et les accès de son poste de travail. 4 - Organiser le poste de travail. 5 - Manutentionner, décharger et stocker les produits de base, les composants et les matériels.
② FABRICATION	6 - Tracer un usinage sur produits plans et profilés. 7 - Couper des produits verriers (coupes élémentaires droites et en forme). 8 - Débiter des profilés. 9 - Façonner des produits verriers recuits. 10 - Usiner les profilés. 11 - Assembler et équiper les ouvrages. 12 - Conditionner les ouvrages en vue du transport. 13 - Participer au chargement, au déchargement et au stockage des ouvrages.
③ POSE, INSTALLATION	14 - Réceptionner les supports d'un ouvrage simple et l'implanter. 15 - Déposer un ouvrage à remplacer et/ou adapter le support. 16 - Poser, fixer et étancher des ouvrages neufs, de remplacement ou provisoires : <ul style="list-style-type: none"> - des ouvrages menuisés, - des glaces de grandes dimensions, - des ensembles simples en glace trempée, - des miroirs (sur agrafes, par collage ou sur coulisse aluminium).
④ ENTRETIEN, MAINTENANCE	17 - Assurer sur site l'entretien préventif courant d'organes de fonctionnement simple. 18 - Vérifier et maintenir en état les outils, les matériels, l'aire de travail et le site de pose.